



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe aviaire

Question écrite n° 78500

Texte de la question

M. François Grosdidier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités concernant les nouveaux cas de grippe aviaire découverts très récemment. La maladie continue de s'étendre au Vietnam, touchant désormais dix des soixante-quatre provinces. Les autorités médicales ont minimisé des informations sur de possibles mutations du virus H5N1 en une forme plus dangereuse. En Roumanie, un troisième foyer a été découvert. Cet État est devenu le mois dernier le premier pays du continent européen à détecter le virus mortel H5N1 chez des poules dans deux villages du delta du Danube, secteur proche de la mer Noire renfermant les plus grands marais d'Europe. Plusieurs oiseaux migrateurs utilisant le delta comme zone de transit dans leur périple vers le sud ont également subis des tests positifs au cours du mois passé. Il lui demande quelles mesures d'information et de communication le Gouvernement entend prendre, tant envers les professionnels de la filière avicole, déjà inquiets de la baisse des ventes de leurs produits, qu'envers les consommateurs, dont la crainte est légitime. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

Pour rassurer les consommateurs préoccupés par l'épizootie d'influenza aviaire et les professionnels de la filière avicole inquiets de la baisse des ventes, le Gouvernement s'est mobilisé. Dans le cadre du dispositif d'information sur l'influenza aviaire coordonné par le ministère de l'agriculture et de la pêche, le Centre d'information des viandes (CIV) a été chargé, dès le 23 novembre 2005, de contribuer à l'information des consommateurs. Des financements publics ont été mobilisés pour engager une campagne relayant des messages sur les radios et dans la presse quotidienne. L'objectif de cette opération était de fournir des informations fiables sur l'absence de risque en matière de consommation de viandes de volailles en France. Il a été rappelé que rien ne permet de penser qu'une contamination humaine par voie alimentaire est possible. En outre, l'ensemble des mesures de protection prises garantit la mise sur le marché de produits sains. Les messages diffusés sur les plus grandes stations de radio se sont articulés autour d'interviews auxquelles a notamment participé l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA). La campagne de presse a rappelé les outils d'information mis à disposition du public : le site du CIV, le numéro vert dédié mis en place par le ministère de la santé et des solidarités et une brochure d'information disponible sur demande auprès du CIV. Parallèlement à la mise en ligne d'une rubrique consacrée dès la fin octobre 2005 à l'influenza aviaire sur le site internet du ministère de l'agriculture et de la pêche, le service d'information du Gouvernement a créé un site spécifique à cette thématique (grippeaviaire.gouv.fr), site interministériel d'information relatif à la préparation au risque de pandémie grippale. Par ailleurs, une campagne d'information télévisée relative à la consommation de viandes de volailles a été menée en mars 2006, complétée par une campagne promotionnelle au mois d'avril. Une enveloppe de 2 millions d'euros y a été allouée par l'État.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78500

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10749

Réponse publiée le : 19 septembre 2006, page 9795